

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
COMMUNE DE VIEUX-MARCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 OCTOBRE 2013

Nombre de membres dont le Conseil Municipal
doit être composé : 15

Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de conseillers qui assistent à la
séance : 11

Date de la convocation : 18 octobre 2013

L'AN DEUX MIL TREIZE, LE VINGT-CINQ OCTOBRE à DIX-NEUF HEURES, le CONSEIL MUNICIPAL de VIEUX-MARCHE, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, au nombre prescrit par loi, sous la présidence de M. Gérard KERNEC, MAIRE.

Etaient présents : G. KERNEC ; E. SADIN ; S. JOUON ; A. GARZUEL ; S. JUHEL ; C. MORICE ; L. LELAIDIER ; JC VACHER ; M. PIERRES ; G. FLOURET ; D. VILAIN ;

Absents : S. CHRETIEN ; R. SIMON

Procurations : Secrétaire de séance : JC. VACHER

N° : DELIB-2013-5-1

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2013

Le procès-verbal de la séance du 14 septembre 2013 est adopté.

ADOPTE à l'unanimité des membres présents

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

022-212203871-20131025-2013-5-1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/11/2013

Publication : 14/11/2013

Le Maire, Gérard KERNEC



DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

COMMUNE DE VIEUX-MARCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 OCTOBRE 2013

Nombre de membres dont le Conseil Municipal
doit être composé : 15

Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de conseillers qui assistent à la
séance : 11

Date de la convocation : 18 octobre 2013

L'AN DEUX MIL TREIZE, LE VINGT-CINQ OCTOBRE à DIX-NEUF HEURES, le CONSEIL MUNICIPAL de VIEUX-MARCHE, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, au nombre prescrit par loi, sous la présidence de M. Gérard KERNEC, MAIRE.

Etaient présents : G. KERNEC ; E. SADIN ; S. JOUON ; A. GARZUEL ; S. JUHEL ; C. MORICE ; L. LELAIDIER ; JC VACHER ; M. PIERRES ; G. FLOURET ; D. VILAIN ;

Absents : S. CHRETIEN ; R. SIMON

Procurations : Secrétaire de séance : JC. VACHER

N° : DELIB-2013-5-2

LANNION-TREGOR COMMUNAUTE : Election des délégués communautaires

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-7 1^{er} alinéa ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 19 septembre 2013 fixant, sur la base d'un accord local, le nombre et la répartition des délégués communautaire de Lannion-Trégor Communauté à compter du 1^{er} janvier 2014 jusqu'au renouvellement général des conseils municipaux ;

Le Conseil Municipal, invité à :

PROCEDER à l'élection de 2 représentants titulaires et 2 suppléants de la commune de VIEUX-MARCHE au conseil communautaire de Lannion-Trégor Communauté.

ELIT En qualité de titulaires, par 11 voix :
- KERNEC Gérard
- GARZUEL Alain

En qualité de suppléants, par 11 voix :
- PIERRES Maryvonne
- SADIN Emmanuelle

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

022-212203871-20131025-2013-5-2-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/11/2013

Publication : 14/11/2013

Le Maire, Gérard KERNEC



DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

COMMUNE DE VIEUX-MARCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 OCTOBRE 2013

Nombre de membres dont le Conseil Municipal
doit être composé : 15

Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de conseillers qui assistent à la
séance : 11

Date de la convocation : 18 octobre 2013

L'AN DEUX MIL TREIZE, LE VINGT-CINQ OCTOBRE à DIX-NEUF HEURES, le CONSEIL MUNICIPAL de VIEUX-MARCHE, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, au nombre prescrit par loi, sous la présidence de M. Gérard KERNEC, MAIRE.

Etaient présents : G. KERNEC ; E. SADIN ; S. JOUON ; A. GARZUEL ; S. JUHEL ; C. MORICE ; L. LELAIDIER ; JC VACHER ; M. PIERRES ; G. FLOURET ; D. VILAIN ;

Absents : S. CHRETIEN ; R. SIMON

Procurations : Secrétaire de séance : JC. VACHER

N° : DELIB-2013-5-3

LANNION-TREGOR COMMUNAUTE : désignation du délégué à la commission d'évaluation des charges transférées

VU le code général des impôts - 1er alinéa du IV de l'article 1609 nonies C ;

VU les arrêtés préfectoraux en date du 13 mai et 18 septembre 2013 relatifs à la nouvelle communauté Lannion-Trégor Communauté ;

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer

DESIGNE

Monsieur Sylvain JUHEL représentant la commune de VIEUX-MARCHE à la commission d'évaluation des charges transférées de Lannion-Trégor Communauté, parmi les conseillers municipaux, jusqu'au renouvellement électoral.

ADOPTE à l'unanimité des membres présents

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

022-212203871-20131025-2013-5-3-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/11/2013

Publication : 14/11/2013

Le Maire, Gérard KERNEC



DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

COMMUNE DE VIEUX-MARCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 OCTOBRE 2013

Nombre de membres dont le Conseil Municipal
doit être composé : 15

Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de conseillers qui assistent à la
séance : 11

Date de la convocation : 18 octobre 2013

L'AN DEUX MIL TREIZE, LE VINGT-CINQ OCTOBRE à DIX-NEUF HEURES, le CONSEIL MUNICIPAL de VIEUX-MARCHE, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, au nombre prescrit par loi, sous la présidence de M. Gérard KERNEC, MAIRE.

Etaient présents : G. KERNEC ; E. SADIN ; S. JOUON ; A. GARZUEL ; S. JUHEL ; C. MORICE ; L. LELAIDIER ; JC VACHER ; M. PIERRES ; G. FLOURET ; D. VILAIN ;

Absents : S. CHRETIEN ; R. SIMON

Procurations : Secrétaire de séance : JC. VACHER

N° : DELIB-2013-5-4

Salle Victor Hugo : acquisition de mobilier

Pour faire suite aux travaux de rénovation, et compte tenu du caractère vétuste du mobilier, il est nécessaire de procéder à son renouvellement.

Après avoir consulté deux fournisseurs, et après avoir essayé les chaises, il apparait que la proposition de l'entreprise OMB de Morlaix correspond davantage aux besoins de la collectivité.

La demande portait sur :

5 tables (180/75), 5 tables (120/75), 50 chaises, 1 vestiaire porte-cintres, 20 cintres antivol, 1 tableau duo (liège et blanc), 1 double armoire.

La proposition de l'entreprise OMB s'élève à 14 400.00 € TTC

Le conseil municipal invité à en délibérer :

- Valide le devis présenté par l'entreprise OMB,
- Autoriser le Maire à le signer
- S'engage à prévoir les crédits nécessaires dans une prochaine décision modificative.

ADOpte à l'unanimité des membres présents

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

022-212203871-20131025-2013-5-4-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/11/2013

Publication : 14/11/2013

Le Maire, Gérard KERNEC



DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

COMMUNE DE VIEUX-MARCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 OCTOBRE 2013

Nombre de membres dont le Conseil Municipal
doit être composé : 15
Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de conseillers qui assistent à la
séance : 11
Date de la convocation : 18 octobre 2013

L'AN DEUX MIL TREIZE, LE VINGT-CINQ OCTOBRE à DIX-NEUF HEURES, le CONSEIL MUNICIPAL de VIEUX-MARCHE, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, au nombre prescrit par loi, sous la présidence de M. Gérard KERNEC, MAIRE.

Etaient présents : G. KERNEC ; E. SADIN ; S. JOUON ; A. GARZUEL ; S. JUHEL ; C. MORICE ; L. LELAIDIER ; JC VACHER ; M. PIERRES ; G. FLOURET ; D. VILAIN ;

Absents : S. CHRETIEN ; R. SIMON

Procurations : Secrétaire de séance : JC. VACHER

N° : DELIB-2013-5-5

Salle Victor Hugo : travaux de la petite salle de réunions

Compte tenu des nombreuses demandes d'occupation de la salle Victor Hugo, il est nécessaire de poursuivre la rénovation de la petite salle de réunions qui abritait initialement la bibliothèque et dernièrement « le vélo photos ».

Les agents communaux effectueront une partie des travaux en régie.

Sur proposition du Maire, le conseil municipal invité à délibérer :

- Valide le projet de rénovation de la petite salle de réunions,
- Autorise le Maire à solliciter les devis et à les signer, conformément à l'article 28 du CMP
- Précise qu'une partie des travaux sera réalisée par les agents communaux en régie.

ADOpte à l'unanimité des membres présents

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

022-212203871-20131025-2013-5-5-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/11/2013
Publication : 14/11/2013

Le Maire, Gérard KERNEC



DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

COMMUNE DE VIEUX-MARCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 OCTOBRE 2013

Nombre de membres dont le Conseil Municipal
doit être composé : 15
Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de conseillers qui assistent à la
séance : 11
Date de la convocation : 18 octobre 2013

L'AN DEUX MIL TREIZE, LE VINGT-CINQ OCTOBRE à DIX-NEUF HEURES, le CONSEIL MUNICIPAL de VIEUX-MARCHE, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, au nombre prescrit par loi, sous la présidence de M. Gérard KERNEC, MAIRE.

Etaient présents : G. KERNEC ; E. SADIN ; S. JOUON ; A. GARZUEL ; S. JUHEL ; C. MORICE ; L. LELAIDIER ; JC VACHER ; M. PIERRES ; G. FLOURET ; D. VILAIN ;

Absents : S. CHRETIEN ; R. SIMON

Procurations : Secrétaire de séance : JC. VACHER

N° : DELIB-2013-5-6

Mairie : travaux de bardage

Il apparait que le bardage de l'extension de la mairie est en très mauvais état bien qu'il ait été entretenu par les services communaux. Certaines plaques se relèvent et des infiltrations sont à pressentir.

Un devis a été sollicité pour avoir un ordre d'idée du prix.

Le conseil municipal invité à se prononcer :

- Décide d'ajourner la décision
- Sollicite un second devis auprès d'un artisan local conformément à l'article 28 du CMP.

ADOpte à l'unanimité des membres présents

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

022-212203871-20131025-2013-5-6-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/11/2013

Publication : 14/11/2013

Le Maire, Gérard KERNEC



DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

COMMUNE DE VIEUX-MARCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 OCTOBRE 2013

Nombre de membres dont le Conseil Municipal
doit être composé : 15
Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de conseillers qui assistent à la
séance : 11
Date de la convocation : 18 octobre 2013

L'AN DEUX MIL TREIZE, LE VINGT-CINQ OCTOBRE à DIX-NEUF HEURES, le CONSEIL MUNICIPAL de VIEUX-MARCHE, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, au nombre prescrit par loi, sous la présidence de M. Gérard KERNEC, MAIRE.

Etaient présents : G. KERNEC ; E. SADIN ; S. JOUON ; A. GARZUEL ; S. JUHEL ; C. MORICE ; L. LELAIDIER ; JC VACHER ; M. PIERRES ; G. FLOURET ; D. VILAIN ;

Absents : S. CHRETIEN ; R. SIMON

Procurations : Secrétaire de séance : JC. VACHER

N° : DELIB-2013-5-7

Classement voirie communale au 31/12/2013

En partenariat avec l'Unité Territoriale de Lannion, une remise à plat du tableau de classement de la voirie communale a été réalisée en 2012 et actée par délibération du 11 décembre 2012. Cette mise à jour avait permis d'identifier 61 192 mètres de voies communales.

Il s'avère que cette année des voies nouvelles et de régularisation sont à intégrer dans le domaine public communal.

Considérant que ces opérations de classement et de déclassement n'ont pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurée par les voies, la présente délibération approuvant le classement de voies communales est dispensée d'enquête publique en vertu de l'article L 141-3 du code de la voirie routière.

Il est proposé d'approuver le classement des voies communales, dont les tableaux figurent en annexe. Le linéaire à rajouter est de 96 m pour le prolongement de la voie « Hent Armand Robin » et de 713 m au titre des voies nouvelles et de régularisation, soit un total de 809 ml.

Le Conseil Municipal invité à se prononcer:

- Approuve l'intégration des voies nouvelles et de régularisation dans le domaine public communal,
- Fixe la longueur de la voirie communale au 31/12/2013 à 62 001 mètres,
- Modifie de fait, sur le fondement de la présente décision, le tableau de classement de la voirie communale validé en 2012.

ADOpte à l'unanimité des membres présents

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

022-212203871-20131025-2013-5-7-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/11/2013
Publication : 14/11/2013

Le Maire, Gérard KERNEC



COMMUNE DE LE VIEUX MARCHE - NOUVEAU CLASSEMENT

N° de V.C.	Appellation	Points d'origine et lieux traversés	Longueur	Largeur moyenne (emprise)
1	RD 74 à RD 11 par les 7 saints	Commence sur la RD 74, passe par le Parcou, les 7 saints, Stiffel, Kérhuel et se termine sur la RD 11	3 705	8 m
2	7 saints à RD 88a	Commence sur VC 1 au lieudit les 7 saints, traverse VC 4 au lieudit Pen ar Groas Hent, passe Kéralen Bras, Kéralen Bihan, Kervinihy et se termine sur RD 88a	2 820	7 m
3	Kerdoualen	Commence sur RD 88a, passe par Goas an Toc, Kerdoualen et se termine sur VC 1	1 452	7 m
4	Goas Fromant	Commence sur RD 74, passe par le Quinquis Bras, Goas Fromant et se termine sur VC 3	2 737	7 m
5	Roc'h Léo	Commence sur RD 88a au lieudit Stanco Lin, passe par Roc'h Léo, le Plessix, le Quinquis et se termine sur VC 4	2 080	7 m
6	Pont Neuf	Commence sur RD 74, passe par Kériavily et se termine au lieudit Pont Neuf	2 430	7 m
7	Pont Coz	Commence au bourg, passe par Kériézou, Kériel et se termine à la limite de Trégrom au lieudit Pont Coz	2 595	7 m
8	Le Vieux Marché à Plounévez Moëdec	Commence au bourg sur RD 88a, passe par Kerverder, Coat Morvan, Rucaër et se termine à la limite de Plounévez Moëdec au lieudit Milin Richard	3 293	7 m
9	Trolong	Commence sur VC 8 et se termine au lieudit Trolong - station de pompage	2 050	7 m
10	Kérouel	Commence sur VC 9, passe par Kérouel et se termine à Kérouel Bras	1 155	7 m
11	Croissant ar Foll	Commence sur RD 88, dessert Prat ar Folgoet, Kerhard, Kérhard Izellan et Goas Huet	1 500	7 m
12	Costy	Commence au bourg sur RD 88a, passe au Costy et se termine sur RD 88	1 039	7 m
13	Kerderrien	Commence sur RD 88, fait une boucle par Pors ar Maréchal, Kerderrien et se termine sur RD 88	1 310	7 m
14	Kéramborgne	Commence sur RD 88, passe Kéramborgne Bras et se termine sur VC 15 de Kérélan	1 460	7 m
15	Kérélem	Commence sur RD 88 et se termine à la limite de commune de Plouaret	880	7 m
16	Hent Armand ROBIN	Commence au bourg sur la RD 32, et se termine à la limite de propriété (M Droniou).	210	7 m
17	Impasse salle des Fêtes	Commence au bourg et se termine en limite de propriété	124	7 m
18	Place aux chevaux		216	8 m
19	Place des déportés		284	8 m

N° de V.C.	Appellation	Points d'origine et lieux traversés	Longueur	Largeur moyenne (emprise)
20	Place Louis Massignon		697	8 m
21	Place Anjela Duval		96	8 m
22	Impasse des Petits Jardins	Commence au bourg sur la RD 32, et se termine en impasse.	42	3 m
99	Milin Keranré	Commence sur la RD 30, et se termine au moulin de Keranré.	550	5 m
100	7 saints	Commence sur VC 1 , contourne la chapelle des 7 saints et se termine sur VC 1	167	7 m
101	Stifel	Commence sur la VC 1 et se termine au lieudit Stifel	30	7 m
102	Kérambras	Commence sur VC 1 et se termine au lieudit Kérambras	243	7 m
103	Coz Ty Tano	Commence sur VC 1 et se termine au lieudit Coz Ty Tano	83	7 m
104	Run Meno	Commence sur la VC 1 et se termine au lieudit Run Meno	255	7 m
105	Convenant ar Marc'h	Commence sur VC 1 et se termine à la limite de la commune	1 180	7 m
106	Kéranguével	Commence sur VC 5, passe par Roc'h Ilin et se termine au lieudit Kéranguével	430	7 m
107	Pen ar Vur	Commence sur VC 105, passe par Coat Mêle et se termine au lieudit Pen ar Vur	345	7 m
108	Traou ar Woas	Commence sur VC 1 et se termine au lieudit Traou ar Woas	171	7 m
109	Kerstéphan	Commence sur VC 1 et se termine au lieudit Kerstéphan	241	7 m
110	Le Launay	Commence sur VC 1 et se termine en impasse	40	7 m
111	Kerhuellan	Commence sur RD 74 et se termine au lieudit Kerhuellan	271	7 m
112	Traou Léguer	Commence sur RD 74 et se termine au lieudit Traou Léguer	502	7 m
113	Impasse de la faisanderie	Commence sur VC 1 et se termine en impasse	105	7 m
114	Voie du Run (partage Plouaret)	Commence sur RD 11 et se termine en limite de commune de Plouaret	660	8 m
115	Impasse du Run	Commence sur VC 114 et se termine en impasse	150	7 m
116	Impasse St Yves	Commence sur RD 88a et se termine en impasse	75	7 m
121	Hent Toul Labour Park an Itron	Commence sur la VC 12, et se termine sur la RD 88.	560	12 m

N° de V.C.	Appellation	Points d'origine et lieux traversés	Longueur	Largeur moyenne (emprise)
200	Crec'h ar Feuteun	Commence sur VC 2 et se termine au lieudit Crec'h ar Feuteun	119	7 m
201	Crec'h ar C'hoant	Commence sur VC 2 et se termine au lieudit Crec'h ar C'hoant	141	7 m
202	Kerlaveo	Commence sur VC 2 et se termine au lieudit Kerlavéo	541	7 m
203	Goazilec	Commence sur RD 88a et se termine au lieudit Coazilec	330	7 m
300	Ker Yan	Commence sur VC 3 et se termine au lieudit Ker Yan	420	7 m
301	Kéresten	Commence sur RD 88 et se termine au lieudit Kéresten	470	7 m
400	Poul Du	Commence sur RD 74 et se termine sur VC 4	1 070	7 m
401	Scavet	Commence sur RD 74, passe par le Scavet et se termine au lieudit Le Rest	820	7 m
402	Kermarquer	Commence sur VC 4, fait une boucle et se termine sur VC 4	90	7 m
403	Crec'h Guégan	Commence sur RD 74, passe au lieudit Crec'h Guégan (en impasse) et se termine sur la VC 4.	680	7 m
404	Prat Morvan	Commence sur RD 74 et se termine au lieudit Prat Morvan	130	7 m
405	Roz ar C'hogo	Commence sur VC 4 et se termine au lieudit Roz ar C'hogo	665	7 m
500	Plessix	Commence sur VC 5 et se termine au village	60	7 m
501	Pouloupry	Commence sur VC 5 et se termine sur RD 88a	670	7 m
502	Kervenou	Commence sur VC 5 et se termine au lieudit Kervenou	420	7 m
503	Coat Guin	Commence sur VC 5 et se termine au lieudit Goat Guin	250	7 m
504	Milin Goazillec	Commence sur RD 88a et se termine au lieudit Milin Goazilec	70	7 m
505	Moulin Neuf	Commence sur RD 88a et se termine au lieudit Moulin Neuf	120	7 m
506	Béchenec	Commence sur RD 32 et se termine au lieudit Béchenec	122	7 m
507	Kerlohiou	Commence sur RD 32, dessert le lotissement de Kerlohiou	575	7 m
508	Milin Guernaham	Commence sur RD 32 et se termine à la limite de la commune de Plouaret	245	7 m
N° de V.C.	Appellation	Points d'origine et lieux traversés	Longueur	Largeur moyenne (emprise)

509	Roz an Clan	Commence sur RD 32 et se termine en limite de propriété	135	7 m
510	Bon Secours	Commence sur RD 88a et se termine à la limite du domaine public	435	7 m
511	Lotissement Bon secours	Dessert le lotissement	165	7 m
512	Lanneg Roz an Ch'lann	Commence sur la RD 32 et se termine en impasse, en limite de propriété.	102	5 m
513	Hent Dall Gwazh Cado	Commence sur la RD 132 et se termine en impasse, en limite de propriété.	55	3,50 m
514	Hent Gwazh ar Flour	Commence sur la RD 132 et se termine sur la VC 509 .	240	8,50 m
515	Hent Dall Gwazh ar Flour	Commence sur la VC 514 et dessert le lotissement.	135	8,50 m
600	Kériavily	Commence sur VC 6 et se termine au lieudit Kériavily	150	7 m
601	Piladec	Commence sur VC 6 et se termine au lieudit Piladec	60	7 m
602	Goas Pren	Commence sur VC 6 et se termine au lieudit Goas Pren	246	7 m
603	Kervoilen	Commence sur VC 6 et se termine au lieudit Kervoilen	500	7 m
604	Coat Don Huellan	Commence sur VC 6 et se termine sur RD 32	560	7 m
605	Coat an Parc	Commence sur VC 6 et se termine au lieudit Coat an Parc	175	7 m
606	Kérandouf	Commence sur VC 6, passe par Kervoiziou et se termine au lieudit Kérandouf	790	7 m
700	Saint Herbot	Commence au bourg et se termine sur RD 32	580	7 m
701	Saint Yves	Commence au bourg et se termine sur VC 7	416	7 m
702	Goas ar Stang	Commence sur VC 7 et se termine à Goas ar Stang	80	7 m
703	Kériézou	Commence sur VC 7, passe par Kériézou et se termine sur RD 32	340	7 m
704	Kériézou Bihan	Commence sur VC 7 et se termine au lieudit Kériézou Bihan	150	7 m
705	Kérouanquen	Commence sur VC 7, passe au Cranou et se termine au lieudit Kérouanquen	460	7 m
706	Kériot	Commence sur VC 7, passe par convenant Dréo, Kériot et se termine sur RD 32	710	7 m
N° de V.C.	Appellation	Points d'origine et lieux traversés	Longueur	Largeur moyenne (emprise)
707	Traou an Dour	Commence sur VC 706 et se termine au village	200	7 m
708	An Nénez	Commence sur VC 32 et se termine au lieudit An Nénez	355	7 m

709	Kéraudren	Commence sur VC 7, traverse VC 10 à Kéraudren et se termine sur la VC 9	1 015	7 m
710	Lan ar bourg	Commence sur VC 709 et se termine au lieudit Lan ar bourg	115	7 m
711	Rue Jean Moulin	Commence sur la RD 32 et se termine en impasse, en limite de propriété.	81	3,50 m
712	Venelle de Bellevue	Commence sur la RD 32 et se termine en impasse, en limite de propriété (entrée N° 3).	28	3,50 m
800	Pen ar Pavé	Dessert l'école	262	8 m
801	Reunfaoues	Commence sur VC 8 et se termine au lieudit Reunfaoues	305	7 m
802	Stang Ménou	Commence sur RD 88, traverse VC 8 et se termine sur VC 9	945	7 m
803	Kerdilien	Commence sur VC 801 et se termine au lieudit Kerdilien	530	7 m
804	Coat Léven Bihan	Commence sur VC 8 et se termine au lieudit Coat Léven Bihan	135	7 m
805	Coat Morvan	Commence sur VC 8 et se termine au lieudit Coat Morvan	80	7 m
806	Rucaer	Commence sur VC 8 et se termine au lieudit Rucaer	135	7 m
807	Trinité	Commence sur VC 8, passe par la Trinité et se termine au lieudit Foreschou	660	7 m
808	Bézoudec Izellan	Commence sur VC 8 et se termine au lieudit Bézoudec Izellan	100	7 m
809	Kergoz	Commence sur RD 88 et se termine au lieudit Kergoz	375	7 m
810	Lotissement Penquer	Commence sur RD 88, dessert le lotissement du Penquer	280	8 m
811	Hent Kompagnon Dall	Commence sur la VC 810 et se termine en limite de propriété, sur la place de retournement).	224	10 m
900	Mézou Trolong	Commence sur VC 9, fait une boucle par Convent Cloarec, convenant Hamon, Ty Losquet, Mézou Trolong et se termine sur VC 9	605	7 m
1200	Hent Dall ar C'hastell-Dour	Commence sur la VC 12 et se termine en impasse	43	4 m
N° de V.C.	Appellation	Points d'origine et lieux traversés	Longueur	Largeur moyenne (emprise)
1201	Ty Dévet	Commence sur RD 88a et se termine au lieudit Ty Dévet	410	7 m
1202	Hent Dall ar C'hozti	Commence sur la VC 12 et se termine en impasse	78	6 m
1300	Kéroué	Commence sur VC 13, fait une boucle dans le village et se termine sur VC 13	750	7 m

1301	Convenant Plunet	Commence sur VC 13 se termine au lieudit Convenant Plunet	360	7 m
1302	Runigolen	Commence sur VC 13 et se termine au lieudit Runigolen	490	7 m
1400	Kéralzy	Commence sur VC 14 et se termine au lieudit Kéralzy	300	7
1401	Kernévez	Commence sur RD 88 et se termine à la limite de la commune de Plounévez Moëdec	250	7 m
1402	Pen ar Ménez Bras	Commence sur RD 88 et se termine au lieudit Pen ar Ménez Bras	165	7 m
Total			62 001	km

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

022-212203871-20131025-2013-5-7-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/11/2013

Publication : 14/11/2013

Le Maire, Gérard KERNEC

Gérard Kerneac



DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

COMMUNE DE VIEUX-MARCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 OCTOBRE 2013

Nombre de membres dont le Conseil Municipal
doit être composé : 15

Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de conseillers qui assistent à la
séance : 11

Date de la convocation : 18 octobre 2013

L'AN DEUX MIL TREIZE, LE VINGT-CINQ OCTOBRE à DIX-NEUF HEURES, le CONSEIL MUNICIPAL de VIEUX-MARCHE, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, au nombre prescrit par loi, sous la présidence de M. Gérard KERNEC, MAIRE.

Etaient présents : G. KERNEC ; E. SADIN ; S. JOUON ; A. GARZUEL ; S. JUHEL ; C. MORICE ; L. LELAIDIER ; JC VACHER ; M. PIERRES ; G. FLOURET ; D. VILAIN ;

Absents : S. CHRETIEN ; R. SIMON

Procurations : Secrétaire de séance : JC. VACHER

N° : DELIB-2013-5-8

PLU de Pluzunet : avis à donner

La Mairie de Pluzunet a déposé un dossier de PLU pour avis à donner.

Jusqu'à ce jour la commune de Pluzunet ne possède pas de document d'urbanisme et relève donc du Règlement National d'Urbanisme régit par les dispositions du Code de l'Urbanisme.
La prescription du PLU date du 8 juin 2008.

Après avoir exposé les grandes lignes du document,

Le Conseil Municipal invité à se prononcer :

- Donne un avis **FAVORABLE** au dossier

ADOpte à l'unanimité des membres présents

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

022-212203871-20131025-2013-5-8-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/11/2013

Publication : 14/11/2013

Le Maire, Gérard KERNEC



DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

COMMUNE DE VIEUX-MARCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 OCTOBRE 2013

Nombre de membres dont le Conseil Municipal
doit être composé : 15
Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de conseillers qui assistent à la
séance : 11
Date de la convocation : 18 octobre 2013

L'AN DEUX MIL TREIZE, LE VINGT-CINQ OCTOBRE à DIX-NEUF HEURES, le CONSEIL MUNICIPAL de VIEUX-MARCHE, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, au nombre prescrit par loi, sous la présidence de M. Gérard KERNEC, MAIRE.

Etaient présents : G. KERNEC ; E. SADIN ; S. JOUON ; A. GARZUEL ; S. JUHEL ; C. MORICE ; L. LELAIDIER ; JC VACHER ; M. PIERRES ; G. FLOURET ; D. VILAIN ;

Absents : S. CHRETIEN ; R. SIMON

Procurations : Secrétaire de séance : JC. VACHER

N° : DELIB-2013-5-9

Affaires foncières : vente délaissé communal à « Croissant ar Foll »

Afin de sécuriser l'accès à sa maison cadastrée D 522, Mme Françoise BACHET sollicite l'acquisition du délaissé communal situé devant ledit immeuble et longeant la VC n°11 à « Croissant Ar Foll ». Mme Lirzin, dont la propriété est attenante, a donné son accord pour cette cession.

Le Conseil Municipal invité à se prononcer :

- Valide cette cession,
- Fixe le prix au mètre carré à 3 euros prix net vendeur,
- Précise que l'ensemble des frais inhérents à cette opération sera pris en charge par Mme Bachet (géomètre, notaire, etc...),
- Autorise le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié et toute autre pièce nécessaire au bon déroulement de l'affaire.

ADOPTE à l'unanimité des membres présents

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

022-212203871-20131025-2013-5-9-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/11/2013
Publication : 14/11/2013

Le Maire, Gérard KERNEC



DÉPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

COMMUNE DE VIEUX-MARCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 OCTOBRE 2013

Nombre de membres dont le Conseil Municipal
doit être composé : 15

Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de conseillers qui assistent à la
séance : 11

Date de la convocation : 18 octobre 2013

L'AN DEUX MIL TREIZE, LE VINGT-CINQ OCTOBRE à DIX-NEUF HEURES, le CONSEIL MUNICIPAL de VIEUX-MARCHE, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, au nombre prescrit par loi, sous la présidence de M. Gérard KERNEC, MAIRE.

Etaient présents : G. KERNEC ; E. SADIN ; S. JOUON ; A. GARZUEL ; S. JUHEL ; C. MORICE ; L. LELAIDIER ; JC VACHER ; M. PIERRES ; G. FLOURET ; D. VILAIN ;

Absents : S. CHRETIEN ; R. SIMON

Procurations : Secrétaire de séance : JC. VACHER

N° : DELIB-2013-5-10

Affaires foncières : échange foncier à la « Croix Ruguel »

Vu, la délibération n° 2012-13 concernant la régularisation avec le Syndicat du Traou Long de la situation foncière du lieu-dit « La Croix Ruguel »

Vu, l'évaluation des domaines en date du 15 mai 2013, déterminant les valeurs vénales des parcelles :

D 1293 : 330 m² évaluée à 165 €

D 1295 : 287 m² évaluée à 144 €.

Le Conseil Municipal invité à se prononcer :

- Valide l'estimation des domaines mentionnée ci-dessus,
- Entérine la négociation par laquelle les deux parties se sont entendues sur un échange sans soulte,
- Autorise le Maire ou son représentant à signer la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage en vue du règlement des frais avec le Syndicat et tout document se rapportant à cette affaire.

ADOpte à l'unanimité des membres présents

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

022-212203871-20131025-2013-5-10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/11/2013

Publication : 14/11/2013

Le Maire, Gérard KERNEC



DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

COMMUNE DE VIEUX-MARCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 OCTOBRE 2013

Nombre de membres dont le Conseil Municipal
doit être composé : 15
Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de conseillers qui assistent à la
séance : 11
Date de la convocation : 18 octobre 2013

L'AN DEUX MIL TREIZE, LE VINGT-CINQ OCTOBRE à DIX-NEUF HEURES, le CONSEIL MUNICIPAL de VIEUX-MARCHE, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, au nombre prescrit par loi, sous la présidence de M. Gérard KERNEC, MAIRE.

Etaient présents : G. KERNEC ; E. SADIN ; S. JOUON ; A. GARZUEL ; S. JUHEL ; C. MORICE ; L. LELAIDIER ; JC VACHER ; M. PIERRES ; G. FLOURET ; D. VILAIN ;

Absents : S. CHRETIEN ; R. SIMON

Procurations : Secrétaire de séance : JC. VACHER

N° : DELIB-2013-5-11

Assurances communales : contrats au 01/01/2014

Les contrats d'assurance de la commune arrivant à leur terme le 31 décembre prochain, une consultation conforme au Code des Marchés Publics (art. 28°) par l'intermédiaire d'un cabinet de consultants a été réalisée.

Le dossier de consultations des entreprises comportaient 3 lots pour une durée de marché de 5 ans :

- Lot 1 : assurance des dommages aux biens et des risques annexes
- Lot 2 : assurance des responsabilités et des risques annexes
- Lot 3 : assurance des véhicules et des risques annexes

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal invité à se prononcer:

- Décide de retenir les propositions suivantes :
 - Lot 1 : Groupama pour la somme de 2222.54 € TTC (franchise 400 €)
 - Lot 2 : Cabinet Desbordes Gan : 1173.97 € TTC comprenant responsabilité civile, protection juridique de la collectivité, protection fonctionnelle des agents et des élus (franchise : néant)
 - Lot 3 : Smacl : 1121.30 € TTC (sans franchise + auto collaborateurs - 2000 kms)
 - Autorise le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier

ADOPTE à l'unanimité des membres présents

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

022-212203871-20131025-2013-5-11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/11/2013
Publication : 14/11/2013

Le Maire, Gérard KERNEC



DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

COMMUNE DE VIEUX-MARCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 OCTOBRE 2013

Nombre de membres dont le Conseil Municipal doit être composé : 15

Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 11

Nombre de conseillers en exercice : 13

Date de la convocation : 18 octobre 2013

L'AN DEUX MIL TREIZE, LE VINGT-CINQ OCTOBRE à DIX-NEUF HEURES, le CONSEIL MUNICIPAL de VIEUX-MARCHE, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, au nombre prescrit par loi, sous la présidence de M. Gérard KERNEC, MAIRE.

Etaient présents : G. KERNEC ; E. SADIN ; S. JOUON ; A. GARZUEL ; S. JUHEL ; C. MORICE ; L. LELAIDIER ; JC VACHER ; M. PIERRES ; G. FLOURET ; D. VILAIN ;

Absents : S. CHRETIEN ; R. SIMON

Procurations : Secrétaire de séance : JC. VACHER

N° : DELIB-2013-5-12

Adhésion à l'Agence Départementale d'Appui aux Collectivités (ADAC 22)

Cet Etablissement Public Administratif ayant une autonomie juridique et financière a été créé en décembre 2012 suite au retrait de l'Etat de ses missions (ATESAT) et le personnel (des agents de la fonction publique territoriale) est mis à sa disposition par le Conseil Général. Cet établissement est géré avec les communes et EPCI membres.

L'agence apporte une aide à la maîtrise d'ouvrage d'ordre technique, juridique et financière, dans le domaine du bâtiment (construction ou réhabilitation), de l'assainissement collectif et de la voirie (la création de lotissement, aménagement urbain, opération de sécurité). Elle étudie la faisabilité, les objectifs, définit le programme, établit les prévisionnels, etc...)

Les conditions d'adhésion sont les suivantes :

0.75 € / hab/population DGF

0.65 € / « / si adhésion au CAUE.

Un forfait de 3 jours de 8 heures est compris dans la cotisation, quelque soit la demande (phase pré opérationnelle ou opérationnelle). Ensuite un taux horaire de 47.50 €/heure est appliqué.

Après avoir entendu le Maire, le Conseil Municipal invité à se prononcer:

- Décide de ne pas adhérer dans l'immédiat, souhaitant connaître les possibilités de conseils et les prérogatives, consécutives à la fusion avec Lannion Trégor Agglomération au 1^{er} janvier prochain.

ADOpte à l'unanimité des membres présents

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

022-212203871-20131025-2013-5-12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/11/2013

Publication : 14/11/2013

Le Maire, Gérard KERNEC



DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

COMMUNE DE VIEUX-MARCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 OCTOBRE 2013

Nombre de membres dont le Conseil Municipal
doit être composé : 15

Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de conseillers qui assistent à la
séance : 11

Date de la convocation : 18 octobre 2013

L'AN DEUX MIL TREIZE, LE VINGT-CINQ OCTOBRE à DIX-NEUF HEURES, le CONSEIL MUNICIPAL de VIEUX-MARCHE, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, au nombre prescrit par loi, sous la présidence de M. Gérard KERNEC, MAIRE.

Etaient présents : G. KERNEC ; E. SADIN ; S. JOUON ; A. GARZUEL ; S. JUHEL ; C. MORICE ; L. LELAIDIER ; JC VACHER ; M. PIERRES ; G. FLOURET ; D. VILAIN ;

Absents : S. CHRETIEN ; R. SIMON

Procurations : Secrétaire de séance : JC. VACHER

N° : DELIB-2013-5-13

Recensement de la population en 2014

La loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité pose les grandes lignes de la réforme du recensement.

Pour notre commune, la collecte débutera le 16 janvier 2014 et se terminera le 15 février 2014. Néanmoins des opérations préparatoires seront réalisées en amont, tant par le coordonnateur communal que par les agents recenseurs et précédées de formations.

Pour ce faire, il est nécessaire de désigner un coordonnateur communal qui sera l'interlocuteur de l'INSEE durant la période de recensement et de recruter des agents recenseurs.

Sur proposition du Maire, le conseil municipal invité à délibérer :

- Désigne Marie-Françoise LAPOUS, Rédacteur Principal de 1^{ère} classe, en qualité de coordonnateur communal,
- Décide de créer le nombre de postes d'agents recenseurs nécessaire pour les périodes de formation et de collecte, soit 2 ou 3 agents,
- Donne pouvoir au Maire pour déterminer les éléments de rémunération et de remboursement de frais des agents recenseurs.

ADOpte à l'unanimité des membres présents

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

022-212203871-20131025-2013-5-13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/11/2013

Publication : 14/11/2013

Le Maire, Gérard KERNEC



DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

COMMUNE DE VIEUX-MARCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 OCTOBRE 2013

Nombre de membres dont le Conseil Municipal
doit être composé : 15

Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de conseillers qui assistent à la
séance : 11

Date de la convocation : 18 octobre 2013

L'AN DEUX MIL TREIZE, LE VINGT-CINQ OCTOBRE à DIX-NEUF HEURES, le CONSEIL MUNICIPAL de VIEUX-MARCHE, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, au nombre prescrit par loi, sous la présidence de M. Gérard KERNEC, MAIRE.

Etaient présents : G. KERNEC ; E. SADIN ; S. JOUON ; A. GARZUEL ; S. JUHEL ; C. MORICE ; L. LELAIDIER ; JC VACHER ; M. PIERRES ; G. FLOURET ; D. VILAIN ;

Absents : S. CHRETIEN ; R. SIMON

Procurations : Secrétaire de séance : JC. VACHER

N° : DELIB-2013-5-14

Finances : compte rendu devis travaux

Vu la délibération n° 5 du 21/03/2008 autorisant le Maire à signer des devis inférieurs à 5000 € HT, Monsieur Le Maire informe avoir signé un devis de travaux pour le remplacement des plaques de polycarbonate en sommet de toiture du Capec par un bardage afin d'isoler (du vent) cette partie horizontale. Devis de 5894.86 € TTC par Omnès Emmanuel, artisan couvreur à Vieux-Marché. – les crédits sont à prévoir en décision modificative sur 2013.

Le conseil municipal en prend connaissance.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

022-212203871-20131025-2013-5-14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/11/2013

Publication : 14/11/2013

Le Maire, Gérard KERNEC



DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

COMMUNE DE VIEUX-MARCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 OCTOBRE 2013

Nombre de membres dont le Conseil Municipal
doit être composé : 15

Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de conseillers qui assistent à la
séance : 11

Date de la convocation : 18 octobre 2013

L'AN DEUX MIL TREIZE, LE VINGT-CINQ OCTOBRE à DIX-NEUF HEURES, le CONSEIL MUNICIPAL de VIEUX-MARCHE, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, au nombre prescrit par loi, sous la présidence de M. Gérard KERNEC, MAIRE.

Etaient présents : G. KERNEC ; E. SADIN ; S. JOUON ; A. GARZUEL ; S. JUHEL ; C. MORICE ; L. LELAIDIER ; JC VACHER ; M. PIERRES ; G. FLOURET ; D. VILAIN ;

Absents : S. CHRETIEN ; R. SIMON

Procurations : Secrétaire de séance : JC. VACHER

N° : DELIB-2013-5-15

Finances : décision modificative n° 2

Consécutivement aux précédentes décisions et pour régulariser certaines écritures, il est nécessaire de voter des crédits supplémentaires :

Section de fonctionnement :

COMPTES DEPENSES

Chapitre	Article	Nature	Montant
023	023	Virt à la section d'investissement	105.00
00000TOTAL			105.00

COMPTES RECETTES

Chapitre	Article	Nature	Montant
042	777	Quote part des subv invt transf cpte résultat	105.00
TOTAL			105.00

Section d'investissement :

COMPTES DEPENSES

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
21	2184	124	Mobilier SVH	14 400.00
23	2313	114	Chapelle 7 Saints	46 720.00
23	2313	157	Bardage CAPEC	5 920.00
27	275	OPFI	Dépôt et cautionnement	100.00
040	13936	OPFI	Amortissement subv° reçues	105.00
TOTAL				67 245.00

COMPTES RECETTES

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
13	1321	114	Chapelle 7 Saints (enduits)	19 466.00
13	1321	114	Chapelle 7 Saints (mur d'enclos)	4 541.00
16	1641	ONA	Emprunt	42 371.00
27	275	OPFI	Dépôt et cautionnement	762.00
021	021	OPFI	Virt de la section de fonctionnement	105.00
TOTAL				67 245.00

Sur proposition du Maire, le conseil municipal invité à délibérer :

- Valide les écritures présentées ci-dessus

ADOPTE à l'unanimité des membres présents

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

022-212203871-20131025-2013-5-15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/11/2013

Publication : 14/11/2013

Le Maire, Gérard KERNEC



DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

COMMUNE DE VIEUX-MARCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 OCTOBRE 2013

Nombre de membres dont le Conseil Municipal
doit être composé : 15
Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de conseillers qui assistent à la
séance : 11
Date de la convocation : 18 octobre 2013

L'AN DEUX MIL TREIZE, LE VINGT-CINQ OCTOBRE à DIX-NEUF HEURES, le CONSEIL MUNICIPAL de VIEUX-MARCHE, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, au nombre prescrit par loi, sous la présidence de M. Gérard KERNEC, MAIRE.

Etaient présents : G. KERNEC ; E. SADIN ; S. JOUON ; A. GARZUEL ; S. JUHEL ; C. MORICE ; L. LELAIDIER ; JC VACHER ; M. PIERRES ; G. FLOURET ; D. VILAIN ;

Absents : S. CHRETIEN ; R. SIMON

Procurations : Secrétaire de séance : JC. VACHER

N° : DELIB-2013-5-16

Complément annuel du personnel communal

Par délibération en date du 31 octobre 2012, le Conseil Municipal avait revalorisé la prime de fin d'année de 5 % la portant à 575.25 €, et accepté le réajustement du régime indemnitaire pour parvenir à l'équilibre par rapport au complément versé par le SIVOM et la commune de Plouaret à leurs agents, soit une somme totale de 683 €.

Il est proposé, une nouvelle fois, de revaloriser la prime de 5 % pour rattraper petit à petit celle de la commune de Plouaret soit : $575.25 \text{ €} + 5\% = 604.01 \text{ €}$ et de verser un supplément au titre du régime indemnitaire pour parvenir à l'équilibre, soit une somme totale de 703.49 €.

Le conseil municipal invité à délibérer

- Accepte de porter la prime de fin d'année à 703.49 € pour 2013 selon les modalités suivantes : cette prime de 703.49 € est versée aux agents à temps complet et versée au prorata de la durée hebdomadaire de service à l'ensemble des agents de la collectivité.

ADOpte à l'unanimité des membres présents

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

022-212203871-20131025-2013-5-16-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/11/2013
Publication : 14/11/2013

Le Maire, Gérard KERNEC



DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

COMMUNE DE VIEUX-MARCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 OCTOBRE 2013

Nombre de membres dont le Conseil Municipal
doit être composé : 15

Nombre de conseillers qui assistent à la
séance : 11

Nombre de conseillers en exercice : 13

Date de la convocation : 18 octobre 2013

L'AN DEUX MIL TREIZE, LE VINGT-CINQ OCTOBRE à DIX-NEUF HEURES, le CONSEIL MUNICIPAL de VIEUX-MARCHE, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, au nombre prescrit par loi, sous la présidence de M. Gérard KERNEC, MAIRE.

Etaient présents : G. KERNEC ; E. SADIN ; S. JOUON ; A. GARZUEL ; S. JUHEL ; C. MORICE ; L. LELAIDIER ; JC VACHER ; M. PIERRES ; G. FLOURET ; D. VILAIN ;

Absents : S. CHRETIEN ; R. SIMON

Procurations : Secrétaire de séance : JC. VACHER

N° : DELIB-2013-5-17

Rapports d'activités

Le Maire donne lecture du rapport annuel d'activités pour l'année 2012 :

- du Syndicat de Traou Long, eu égard à l'eau potable,
- du SPANC, eu égard à l'assainissement non collectif
- du SMITRED, eu égard au traitement et recyclage des déchets.

➤ **Le conseil municipal en prend connaissance.**

ADOPTE à l'unanimité des membres présents

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

022-212203871-20131025-2013-5-17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/11/2013

Publication : 14/11/2013

Le Maire, Gérard KERNEC



DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

COMMUNE DE VIEUX-MARCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 OCTOBRE 2013

Nombre de membres dont le Conseil Municipal
doit être composé : 15

Nombre de conseillers qui assistent à la
séance : 11

Nombre de conseillers en exercice : 13

Date de la convocation : 18 octobre 2013

L'AN DEUX MIL TREIZE, LE VINGT-CINQ OCTOBRE à DIX-NEUF HEURES, le CONSEIL MUNICIPAL de VIEUX-MARCHE, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, au nombre prescrit par loi, sous la présidence de M. Gérard KERNEC, MAIRE.

Etaient présents : G. KERNEC ; E. SADIN ; S. JOUON ; A. GARZUEL ; S. JUHEL ; C. MORICE ; L. LELAIDIER ; JC VACHER ; M. PIERRES ; G. FLOURET ; D. VILAIN ;

Absents : S. CHRETIEN ; R. SIMON

Procurations : Secrétaire de séance : JC. VACHER

N° : DELIB-2013-5-18

Motion TILLY-SABCO

Monsieur Le Maire propose d'adopter une motion de soutien pour les salariés de TILLY SABCO de Guerlesquin qui se trouvent dans une grande incertitude quant au maintien de leur emploi.

Il s'avère que le mécanisme des restitutions à l'exportation supprimé depuis de nombreuses années est définitivement aboli.

Monsieur Le Maire sollicite le conseil municipal pour délibérer en faveur d'une solution de remplacement dont l'élaboration dépend essentiellement de l'employeur et des pouvoirs publics déjà mobilisés en ce sens.

Motion

Le conseil municipal décide d'apporter son soutien aux salariés de l'entreprise TILLY SABCO et demande à l'employeur et aux pouvoirs publics une action ferme et résolue pour la filière avicole (poulets de chair) dans son ensemble pour une solution pérenne de maintien de l'emploi.

Le conseil municipal invité à délibérer,

- **ADOpte la motion à l'unanimité**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

022-212203871-20131025-2013-5-18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/11/2013

Publication : 14/11/2013

Le Maire, Gérard KERNEC

